



POUR UN MEILLEUR ACCES AUX SOINS

-

Penser et façonner le
devenir de la profession
infirmière

Septembre 2023

Sommaire

■	Évolution et transformation de la profession infirmière	p.4
	1. Réingénierie de la formation et du métier	p.4
	○ Préservation de l'identité professionnelle	p.4
	○ Consultation approfondie des acteurs concernés	p.4
	○ Intégration des missions de prévention et de santé publique dans le décret d'actes infirmiers	p.4
	○ Promotion de l'autonomie et de la responsabilité	p.4
	2. Exercice Pluriprofessionnel : les préoccupations du Sniil sur l'orientation des structures coordonnées de soins	p.5
	○ Le Sniil alerte sur les conséquences de l'intégration du salariat dans les structures coordonnées de soins	p.7
	○ Équilibre entre engagement et autonomie : repenser l'adhésion obligatoire aux CPTS	p.6
	3. Soutenir et achever la mise en place du statut d'infirmier référent	p.7
	4. Elargir et renforcer le droit de prescription des infirmiers	p.7
■	Amélioration de la qualité des soins et de la pratique professionnelle	p.9
	1. Prise en charge des patients polyhandicapés	p.9
	○ La révision de la NGAP pour une prise en charge adaptée	p.9
	2. Soins palliatifs	p.9
	3. Rendez-vous de prévention et les modalités de son déploiement	p.10
	4. Prescription et administration de certains vaccins : des zones d'ombre persistent	p.11

Sommaire

■	Enjeux économiques et professionnels	p.12
	1. L'inflation et la stagnation des tarifs	p.12
	○ Impact de l'inflation et de la stagnation des tarifs	p.12
	○ Retraite et augmentation des cotisations	p.12
	2. Quels objectifs à terme pour les URPS face aux nouvelles attributions des CPTS ?	p.12
	3. Formation obligatoire avant installation en libéral	p.14
	4. Évolution des assistants médicaux : le Sniil appelle à la prudence et à la clarté des rôles !	p.15
	○ La clarté des rôles	p.15
	○ La qualité des soins	p.15
	○ L'évolution professionnelle	p.15
■	Le Sniil : une voix engagée et déterminée pour la profession	p.16

Évolution et transformation de la Profession infirmière

1 - Réingénierie de la formation et du métier

Face aux enjeux majeurs qui touchent la profession infirmière et dans le contexte d'une évolution continue des besoins de santé, le Sniil formule des propositions sur la réingénierie tant attendue de la formation et du métier infirmier. Elles se déclinent en plusieurs points :

- ♦ **Préservation de l'identité professionnelle**

Toute évolution de la formation et du métier doit garantir le respect des compétences et des rôles traditionnels des infirmiers, mais doit répondre aux évolutions technologiques et médicales tout en favorisant une complémentarité avec les autres acteurs de la santé.

- ♦ **Consultation approfondie des acteurs concernés**

Il est primordial que le processus de réingénierie prenne en compte une consultation approfondie des professionnels concernés, notamment les IDEL. Jusqu'à présent, cette consultation n'est pas suffisamment prise en considération, comme en témoignent les premiers travaux engagés par le ministère sur le sujet. Dans cette optique, le Sniil encourage vivement l'établissement d'un dialogue ouvert et inclusif entre toutes les parties prenantes. Cette démarche vise à garantir que les propositions émanant de la réingénierie reflètent de manière précise et pertinente les besoins et les réalités du terrain de la profession infirmière.

- ♦ **Intégration des missions de prévention et de santé publique dans le décret d'actes infirmiers**

Dans le contexte de la révision du décret d'actes infirmiers et de la mise en place des rendez-vous de prévention dont les IDEL sont un maillon essentiel, il est impératif d'inscrire dans le décret les missions de prévention et de santé publique. Cette démarche impliquerait d'incorporer de manière explicite les missions et compétences liées à la prévention et à la santé publique au sein du décret. Cette mise à jour soigneusement élaborée aurait pour objectif de reconnaître pleinement le rôle crucial joué par les infirmiers dans la promotion de la santé, la prévention des maladies et la sensibilisation aux enjeux de santé publique.

- ♦ **Promotion de l'autonomie et de la responsabilité**

Dans le cadre de la réingénierie, le Sniil propose de renforcer l'autonomie et la responsabilité des infirmiers dans la prise en charge des patients en mettant en place notamment l'accès direct pour les patients dépendants et les patients porteurs de plaies. Cela inclut aussi une meilleure collaboration avec les médecins et autres professionnels de santé, tout en préservant les compétences propres à la profession Infirmière.

Évolution et transformation de la Profession infirmière

- ♦ **Mettre en place une consultation infirmière dédiée aux sorties d'hospitalisation**

Nous proposons ainsi que chaque patient bénéficie d'une consultation infirmière lors de sa sortie hospitalière, une étape essentielle pour assurer une prise en charge optimale des soins. Cette démarche, qui va bien au-delà de la simple vérification des ordonnances, vise à évaluer de manière approfondie l'état du patient et à s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour garantir une transition en douceur vers les soins à domicile. Cette consultation infirmière permettrait aux infirmiers de procéder à un bilan complet, prenant en compte tous les aspects médicaux, psychologiques et sociaux du patient. Une telle approche répondrait aux défis actuels, notamment ceux concernant les patients polyhandicapés. En leur offrant des consultations infirmières adaptées, nous répondrions de manière proactive à leurs besoins spécifiques, tout en garantissant une continuité des soins de qualité.

2 - Exercice Pluriprofessionnel : les préoccupations du Sniil sur l'orientation des structures coordonnées de soins

- ♦ **Le Sniil alerte sur les conséquences de l'intégration du salariat dans les structures coordonnées de soins**

Le Sniil a constamment occupé une position avant-gardiste dans le développement des structures coordonnées de soins en France, en jouant un rôle clé dans la mise en place initiale des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et en maintenant son engagement au sein des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Toutefois, notre engagement envers ces structures de soins coordonnées trouve son pendant dans notre attachement à l'exercice libéral et au respect des conventions établies.

Cet attachement nous pousse à alerter sur ce que nous jugeons être une dérive concernant certains aspects du déploiement de ces structures. En particulier, l'introduction du salariat pour les professionnels de santé au sein des MSP. Loin d'être anodine, cette disposition remet en question les fondements de l'exercice libéral de la profession et créera des tensions entre les professionnels libéraux adhérents à ces structures et les infirmières salariées. Comment inciter des professionnels libéraux à se constituer en MSP ou intégrer des structures s'ils se retrouvent en concurrence avec des confrères ou consœurs ?

Évolution et transformation de la Profession infirmière

♦ **Équilibre entre engagement et autonomie : repenser l'adhésion obligatoire aux CPTS**

L'adoption par l'Assemblée nationale le 15 juin 2023 de la loi "Visant à Améliorer l'Accès aux Soins par l'Engagement Territorial des Professionnels" a suscité un vif débat, en particulier autour de l'Article 3, qui propose une adhésion automatique des professionnels de santé aux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Bien que cette initiative vise à améliorer la coordination des soins, il est crucial d'analyser attentivement les implications de cette mesure. Cette approche soulève des interrogations quant à la véritable signification de l'engagement professionnel. L'adhésion automatique traduit-elle véritablement la volonté des professionnels de la santé de s'impliquer dans des structures collectives ?

On pourrait légitimement craindre que les CPTS ne deviennent majoritairement composées de membres peu actifs, mettant ainsi en danger la vitalité collaborative qu'elles ambitionnent d'instaurer. Le Sniil insiste en la matière sur l'importance de développer progressivement des collaborations professionnelles. Cette démarche favorise une véritable synergie entre tous les acteurs de la santé, tout en préservant la confiance institutionnelle et celle des collectivités locales. L'instauration d'une adhésion automatique risquerait d'entraver ce processus évolutif, en sacrifiant un engagement sincère au profit d'une obligation imposée. Nous sommes convaincus que les professionnels s'engageront pleinement lorsqu'ils auront eu l'opportunité de travailler ensemble et de collaborer. À cet égard, nous préconisons et soutenons le projet des ESCAP de l'UNPS, offrant aux professionnels non engagés la possibilité de coopérer pour les patients nécessitant une coordination de proximité accrue. Seule une adhésion volontaire permettra un engagement authentique. Plutôt que d'imposer des obligations, il serait judicieux de favoriser l'engagement en offrant aux professionnels la possibilité de participer de manière volontaire et significative à des structures en adéquation avec leurs aspirations et besoins.

Évolution et transformation de la Profession infirmière

3 - Soutenir et achever la mise en place du statut d'Infirmier Référent

Le Sniil appelle à un soutien résolu et à l'achèvement de la mise en place du statut d'Infirmier Référent. L'introduction de ce statut marquerait clairement la reconnaissance du triptyque essentiel médecin/infirmier/pharmacien dans les soins de premier recours. L'infirmier référent, en collaboration avec le médecin traitant et le pharmacien, jouera un rôle essentiel dans les soins et la prise en charge des patients. De plus, cette initiative ouvre de nouvelles perspectives, notamment en matière de prévention et d'éducation thérapeutique au domicile des patients, ou encore de renouvellement des prescriptions pour les soins infirmiers chroniques. Face aux défis réels tels que l'absence de médecin traitant pour certains patients, les périodes de congés médicaux des médecins et les ordonnances mal rédigées qui perturbent le bon déroulement des prises en charge et la continuité des soins, cette approche démontre toute sa pertinence. Autoriser l'infirmier référent à renouveler les prescriptions des soins infirmiers pour les patients chroniques, instaure un cadre sécurisé, conférant une responsabilité accrue à l'infirmier tout en assurant la continuité des soins.

4 – Elargir et renforcer le droit de prescription des infirmiers

Le Sniil considère qu'il est impératif de revoir et d'élargir le droit de prescription pour les infirmiers, en vue d'améliorer l'accès aux soins et d'optimiser la qualité des services que nous pouvons offrir à nos patients. Actuellement, les infirmiers sont habilités à prescrire certains dispositifs médicaux, conformément à l'Arrêté du 20 mars 2012, sous des conditions strictes. Cependant, la liste de dispositifs médicaux autorisés à la prescription est encore limitative et ne reflète pas pleinement l'étendue de nos compétences et de notre expertise.

Cette démarche favoriserait une meilleure exploitation des compétences disponibles et une optimisation judicieuse des ressources dans un système de santé mis à mal par des contraintes croissantes et des besoins en constante évolution. L'élargissement du droit de prescription pour les infirmiers serait une réponse adaptée à ce contexte complexe, permettant une répartition plus équilibrée des charges entre les différents acteurs de santé. En accord avec notre rôle de proximité auprès des patients, cette proposition contribuerait à fluidifier les parcours de soins en réduisant les délais d'attente et en améliorant l'accessibilité aux traitements nécessaires.

Évolution et transformation de la Profession infirmière

Dans le contexte évolutif des besoins de santé de la population et des pratiques médicales, il devient impératif d'élargir les responsabilités des infirmiers, notamment des IDEL. Nous demandons que les IDEL puissent, à minima, renouveler les bilans sanguins pour le suivi des pathologies chroniques, et que les textes réglementaires pour le suivi des plaies et la prescription d'antiseptiques soient enfin adoptés afin d'en permettre la prescription à ces derniers.

Amélioration de la qualité des soins et de La pratique professionnelle

1 - Prise en charge des patients polyhandicapés

Le Sniil reconnaît l'importance d'assurer des soins de qualité répondant aux besoins complexes et diversifiés des patients polyhandicapés. Cependant, il est essentiel de noter que ces prises en charge nécessitent souvent plus de temps et d'attention en raison de leurs besoins spécifiques et de leur vulnérabilité. Malheureusement, le temps considérable requis pour ces soins s'accompagne souvent d'une rémunération relativement faible, ce qui dissuade de nombreux professionnels de s'engager pleinement dans cette voie. Cette réalité économique a un impact significatif sur l'accès des patients polyhandicapés aux soins nécessaires. Afin de résoudre ce problème et d'améliorer la qualité de leur prise en charge, le Sniil propose des initiatives concrètes pour une meilleure intégration de ces derniers dans la prise en charge. Parmi ces différentes pistes de solutions, nous distinguons :

- ♦ **La révision de la NGAP pour une prise en charge adaptée**

Le Sniil préconise une révision de la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) pour inclure des actes spécifiques et adaptés aux patients polyhandicapés. Il est essentiel que les actes infirmiers prennent en compte la diversité des besoins médicaux, psychologiques et sociaux de ces patients, afin d'assurer des soins complets et de qualité. De plus en plus de patients se retrouvent rapidement sortis de l'hôpital, les structures d'hébergement n'étant pas toujours adaptées, ou ne correspondant pas aux besoins de ces derniers, ils se retrouvent ainsi de plus en plus à domicile. Or, la mise en place du BSI pourrait répondre à ces exigences, mais devrait également inclure un volet spécifique au polyhandicap et mieux valoriser les prises en charge de ces pathologies. Les AIS, comme les forfaits déjà en place, n'ont jamais reconnu la spécificité de ces soins

2 - Soins Palliatifs

Le plan actuel dédié aux soins palliatifs semble passer à côté d'un élément central : les rôles et missions incontestables des IDEL. Par la nature même du métier, les IDEL se trouvent régulièrement au chevet des patients en phase terminale, assurant non seulement les soins médicaux nécessaires, mais également un accompagnement psychologique et émotionnel. L'expérience, acquise sur le terrain, permet de comprendre en profondeur les besoins complexes des patients en fin de vie et de leurs familles.

Amélioration de la qualité des soins et de la pratique professionnelle

Or, cette expertise semble être sous-estimée ou tout simplement omise dans le plan actuel. Les IDEL sont des acteurs de santé de proximité, ce qui les place en première ligne pour observer, intervenir et adapter les soins selon les nécessités individuelles. Reconnaître leur place, c'est aussi assurer une meilleure prise en charge des patients, une continuité des soins optimale et un soutien infaillible aux familles en détresse. Nous exhortons les responsables de la mise en place du plan sur les soins palliatifs à intégrer pleinement les IDEL, en reconnaissant leur contribution unique et indispensable à la prise en charge des patients en fin de vie.

3 - Rendez-vous de prévention et les modalités de son déploiement

Le Sniil souhaite exprimer sa profonde satisfaction face à la mise en œuvre des rendez-vous de prévention. Cette initiative représente une avancée majeure, réaffirmant la place centrale de la prévention dans le paysage sanitaire français. Ces rendez-vous sont, selon nous, un levier essentiel pour anticiper les problématiques de santé et y répondre de manière proactive, permettant ainsi de mieux servir les besoins de la population. Toutefois, certains aspects suscitent nos interrogations et méritent d'être approfondis.

L'un des enjeux principaux concerne la durée effective de ces consultations de prévention. La DGOS établit une fourchette de 30 à 45 minutes, cependant, les documents préliminaires tendent vers une estimation d'une durée de 20 à 30 minutes pour la rédaction d'un projet personnalisé de prévention. Cette nuance, bien que subtile, a des implications directes, notamment en matière de rémunération. Il est donc essentiel de réévaluer le temps alloué à ces rendez-vous afin d'assurer une intervention préventive à la fois qualitative et adaptée aux besoins du patient. Il convient également de rappeler que, sur le terrain de la prévention, la France a encore des progrès à réaliser pour rejoindre les standards internationaux. C'est donc une opportunité unique que nous avons là, pour combler cet écart. La communauté infirmière est au rendez-vous, démontrant une motivation et une volonté sans faille à contribuer activement à cette démarche. Néanmoins, pour optimiser cet engagement, il est fondamental que les paramètres et les modalités soient pensés en totale adéquation avec la réalité et les spécificités des interventions infirmières au quotidien.

Amélioration de la qualité des soins et de la pratique professionnelle

4 – Prescription et administration de certains vaccins : des zones d'ombre persistent

Le Sniil accueille favorablement l'élargissement des compétences de prescription et d'administration de vaccins pour les infirmières et infirmiers libéraux, tel que stipulé dans les textes publiés récemment au Journal Officiel. Cette avancée constitue une étape importante dans la reconnaissance du rôle crucial que notre profession joue dans la promotion de la santé publique et la fourniture de soins de qualité.

Cependant, au sein de cette initiative louable, certaines zones d'ombre nécessitent davantage de clarification en particulier pour les IDEL n'ayant pas suivi des cours sur la vaccination et l'épidémiologie au cours de leur formation initiale. La problématique de la formation requise pour s'acquitter de ces nouvelles responsabilités demeure un point clé.

- Quels critères définiront la formation adéquate pour les infirmières et infirmiers libéraux, afin de les préparer efficacement à ces nouvelles compétences ?
- Quelles mesures seront mises en place pour évaluer et contrôler la formation, garantissant que les compétences acquises sont constamment à jour et conformes aux normes de sécurité et de qualité ?
- Quels moyens seront déployés pour rendre la formation accessible aux infirmières et infirmiers libéraux à travers le territoire, et comment évaluera-t-on son efficacité en termes de sécurité des patients et de qualité des soins ?
- Qu'en est-il des délais de traitement des déclarations auprès de l'Ordre ?

Pour garantir une pratique sécurisée, il est essentiel d'établir des directives précises concernant les modalités de cette formation et les contrôles permettant de valider son adéquation. Dans ce contexte, nous insistons sur le rôle de l'Ordre des infirmiers pour garantir que les infirmiers aient reçu une formation adéquate, tout en reconnaissant les défis liés aux délais de traitement des dossiers par l'Ordre. Les délais prolongés pour les consultations des dossiers par l'Ordre sont un problème persistant, particulièrement pour les infirmiers formés qui ne peuvent attendre plusieurs mois pour une réponse. Dans cette optique, il est impératif de mettre en place une procédure simplifiée de validation par l'Ordre, permettant aux infirmiers formés de pratiquer rapidement une fois leur formation achevée. Les programmes de formation doivent recevoir une validation et un agrément appropriés, facilitant ainsi la sélection des organismes de formation par les infirmiers pour éviter les retards d'implication des professionnels infirmiers.

Enjeux économiques et professionnels

1 - L'inflation et la stagnation des tarifs

- ♦ **Impact de l'inflation et de la stagnation des tarifs nécessite d'ajuster les tarifs pour la réalité économique**

Le Sniil souhaite mettre en lumière la préoccupante question de l'augmentation des coûts et du gel des tarifs, une situation qui affecte directement la viabilité économique des cabinets d'infirmiers libéraux et met en péril l'activité des professionnels. Malgré les responsabilités grandissantes qui pèsent sur les épaules des infirmiers libéraux les montants des lettres clé n'ont pas suivi la courbe ascendante des coûts de la vie et des charges associées à la pratique professionnelle. Les contraintes et les dysfonctionnements du système de santé ont un impact croissant sur la profession, rendant la pratique quotidienne de plus en plus difficile, tandis que les rémunérations stagnent et que les bénéfiques ont pour la première fois depuis des années baissé. Les charges s'alourdissent et pèsent de plus en plus sur les chiffres d'affaires des infirmiers, avec des cotisations retraite en constante augmentation, et de futures hausses à anticiper.

L'augmentation du prix du carburant et l'inflation des divers équipements indispensables à la pratique ajoutent à la pression, rendant difficile pour les infirmiers de maintenir une activité viable compte tenu de ces charges en constante hausse. L'indexation des tarifs est essentielle pour assurer une rémunération adéquate et redonner du sens à la profession, mais actuellement, seules les consultations médicales bénéficient d'une revalorisation régulière. Cette disparité de traitement entre professions ne peut être acceptée. Dans cette perspective, il est impératif que cette réalité soit reconnue et prise en compte par les autorités compétentes, qui doivent travailler à l'ajustement des tarifs pour qu'ils reflètent les besoins et les coûts actuels. Il est essentiel de garantir une rémunération juste pour les infirmières et infirmiers libéraux afin de préserver la profession. Par conséquent, le Sniil lance un appel pressant à une révision immédiate et judicieuse des tarifs, afin d'assurer la continuité des soins et la viabilité des cabinets infirmiers.

- ♦ **Retraite et augmentation des cotisations**

Le Sniil tient à alerter sur une problématique majeure à laquelle est confrontée notre profession : celle de la retraite et de l'augmentation des cotisations pour les infirmières et infirmiers libéraux. En effet, dans les années à venir, un départ massif à la retraite est attendu parmi les IDEL, ce qui implique mécaniquement une augmentation des prestations que devra honorer la Carpimko. Face à cette réalité, les professionnels subissent d'ores et déjà une hausse de leurs cotisations.

Enjeux économiques et professionnels

Cette situation est d'autant plus préoccupante que, parallèlement, nous sommes confrontés à l'inflation, à la flambée des prix du carburant et à une stagnation des tarifs, pesant lourdement sur les finances des IDEL. Selon le dernier rapport de l'Union Nationale des Associations Agréées, l'année 2022 s'est révélée particulièrement difficile pour les professionnels de santé exerçant en libéral. En effet, les infirmières et infirmiers libéraux sont en première ligne des professions touchées : leurs recettes ont reculé de 1,5% en 2022, tandis que leurs bénéfices ont connu une baisse alarmante de 7,3%. Face à cette situation, nous appelons à une prise de conscience collective et à la mise en place de mesures concrètes pour soutenir les professionnels par le biais notamment de la revalorisation des lettres clés. Cette revalorisation devrait, au minimum, être à la hauteur de l'inflation pour permettre aux professionnels de faire face aux cotisations croissantes. C'est une étape essentielle pour assurer la pérennité de l'exercice libéral des infirmières et infirmiers, garantissant ainsi la continuité des soins pour nos concitoyens.

2 – Quels objectifs à terme pour les URPS face aux nouvelles attributions des CPTS ?

Le Sniil souhaite partager ses observations sur l'évolution récente du paysage sanitaire français. Au cœur de cette évolution se trouvent deux acteurs clés : les URPS et les CPTS. Depuis leur mise en place en 2009 via la loi HPST, les URPS ont joué un rôle central dans la coordination, la formation et l'accompagnement des professionnels de santé libéraux, leur permettant de peser sur les décisions politiques locales en matière de santé. Grâce à elles, les professionnels de santé libéraux ont pu avoir une voix influente dans l'élaboration des politiques de santé.

Néanmoins, la montée en puissance des CPTS, axées sur l'amélioration de la coordination des soins locaux et répondant aux défis locaux, tels que la désertification médicale, impose une réflexion.

Il est clair que les CPTS, renforcées par l'adhésion automatique telle que prévue par la PPL, sont en voie de devenir des acteurs majeurs dans le système de santé. Cette montée en puissance semble mettre en péril la position traditionnellement occupée par les URPS en tant que voix centrale pour les professionnels libéraux.

Enjeux économiques et professionnels

Il s'agit ici de se questionner sur la pertinence et le rôle de ces structures à l'heure actuelle. Si, autrefois, les URPS étaient des acteurs clés dans le paysage de la santé libérale, la dynamique instaurée par les CPTS interroge leur légitimité actuelle. Avec des coûts de fonctionnement importants, ces structures, financées par les professionnels de santé eux-mêmes, doivent-elles continuer à coexister avec les CPTS, qui deviennent, de leur côté, des espaces privilégiés d'expérimentations et d'innovations ? Ces interrogations majeures soulèvent des enjeux cruciaux pour l'avenir du secteur libéral de la santé, nécessitant une réflexion approfondie et collective.

3 - Formation obligatoire avant installation en libéral

Face aux erreurs de cotation, aux défis de l'installation en pratique libérale et aux spécificités inhérentes à cet exercice, le Sniil a maintes fois exprimé la nécessité d'une formation préalable obligatoire à l'installation, en s'inspirant du modèle appliqué aux artisans à savoir le Stage de Préparation à l'Installation (SPI). En effet, l'enseignement initial ne saurait à lui seul englober les complexités du système libéral, et même si cela était abordé, l'obligation d'une expérience au sein de structures de soins généralisés avant l'installation ne correspond pas pleinement aux impératifs de la pratique libérale.

Dans cette perspective, il devient crucial et pressant d'établir une formation obligatoire avant toute installation en libéral. Le financement de cette formation pourrait être supporté individuellement, éventuellement puisé du Compte Personnel de Formation (CPF), voire être considérée comme une charge déductible au cours de la première année d'exercice. Cette mesure serait une étape essentielle pour garantir que les praticiens libéraux soient parfaitement préparés à faire face aux enjeux spécifiques de leur exercice, aient une connaissance poussée du système de santé et des différents dispositifs locaux qui existent afin d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients, mais aussi mieux préparer les professionnels libéraux aux spécificités de ce mode d'exercice.

Enjeux économiques et professionnels

4 - Évolution des assistants médicaux : le Sniil appelle à la prudence et à la clarté des rôles !

Le Sniil souhaite attirer l'attention sur les récentes propositions de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) concernant les assistants médicaux et leur évolution professionnelle. Une mission flash a été confiée à l'IGAS le 14 février 2023, portant spécifiquement sur la formation et le rôle des assistants médicaux. Ce rapport, rendu récemment, formule plusieurs propositions dont certaines inquiètent particulièrement la profession notamment sur les points suivants :

♦ **La clarté des rôles**

Les recommandations de l'IGAS pour élargir les activités médico-techniques des assistants médicaux suscitent des interrogations quant à la distinction entre les rôles des infirmiers et des assistants médicaux. Il est important de préserver la clarté des rôles et de garantir une complémentarité plutôt qu'une concurrence.

♦ **La qualité des soins**

Le nombre croissant d'assistants médicaux appelle à une attention particulière pour s'assurer que leur montée en compétences n'affecte pas la qualité des soins prodigués. Il est essentiel de préserver les compétences spécifiques des infirmières libérales pour maintenir des normes élevées de soins.

♦ **L'évolution professionnelle**

L'association de l'évolution des assistants médicaux avec celle des infirmières libérales nécessite une approche réfléchie. Il est crucial de préserver l'identité professionnelle des infirmières tout en promouvant une collaboration constructive entre les différents acteurs de la santé.

Le Sniil s'oppose fermement à ces recommandations de l'IGAS visant à élargir les activités médico-techniques des assistants médicaux. Cette démarche risque de brouiller les rôles distincts des infirmières et des assistants médicaux, potentiellement affectant la qualité des soins et la sécurité des patients. Le Sniil insiste sur l'importance de préserver l'identité professionnelle des infirmières tout en favorisant une collaboration cohérente entre tous les acteurs de la santé pour une prise en charge optimale des patients. Redonner du sens au métier infirmier ce n'est pas le morceler sans en redéfinir de nouvelles missions, mais au contraire renforcer les activités, donner plus d'autonomie et permettre ainsi une meilleure collaboration entre professionnels.

Le Sniil : une voix engagée et déterminée pour la profession

Depuis sa fondation en 1973, le Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux (Sniil) s'est engagé avec ferveur et ténacité pour la défense des intérêts et des droits de la profession en France et de l'exercice libéral. Dans un paysage de la santé en constante mutation, le Sniil s'est affirmé comme l'un des principaux syndicats infirmiers libéraux représentatifs, adoptant une vision éclairée et une éthique professionnelle inébranlable.

Un Engage Constant au Service de la Profession

Le Sniil occupe une place incontournable au sein du paysage infirmier libéral français. Présent sur l'ensemble du territoire, en métropole et dans les départements d'outre-mer (DOM), le syndicat a su s'adapter aux évolutions du système de santé tout en maintenant un cap clair et une ligne directrice solide. Depuis 2006, le Sniil jouit du statut de syndicat infirmier libéral représentatif au niveau national, lui conférant le rôle crucial de porter la voix de la profession auprès des instances publiques.

Défendre, Représenter et Accompagner

Le Sniil exerce sa mission avec une volonté inébranlable de défendre et de représenter les infirmières et infirmiers libéraux. Il ne ménage pas ses efforts pour être présent dans toutes les Commissions Paritaires Départementales, Régionales et Nationales, afin de faire entendre les préoccupations et les besoins de la profession. Qu'il s'agisse de situations collectives ou individuelles, le Sniil se tient aux côtés des infirmières et infirmiers libéraux, qu'ils soient syndiqués ou non, pour assurer une défense cohérente et équitable.

Un Accompagnement Précieux au Quotidien

Au cœur de son action, le Sniil offre un accompagnement concret et précieux aux infirmières et infirmiers libéraux qui sollicitent son aide. Les membres du syndicat peuvent compter sur des réponses claires et des conseils avisés pour faire face aux défis quotidiens de leur pratique. Par ailleurs, les adhérents du Sniil bénéficient d'un accès à une gamme diversifiée de services et d'informations qui enrichissent leur exercice professionnel. Pour une Profession Infirmière Libérale Renforcée Le Sniil ne se contente pas de réagir aux enjeux du moment, il anticipe et œuvre pour l'avenir de la profession. Dans un monde en constante évolution, le syndicat reste à l'écoute des aspirations des infirmières et infirmiers libéraux, cherchant à promouvoir des solutions novatrices et des initiatives propices à un exercice professionnel épanouissant et éthique.

Le Sniil : une voix engagée et déterminée pour la profession

Le Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux, c'est l'histoire d'une voix collective engagée, une voix qui résonne pour faire valoir les droits, les besoins et les aspirations de la profession. Le Sniil s'engage avec détermination à accompagner chaque infirmière et infirmier libéral dans sa quête d'excellence professionnelle et à inscrire la profession dans un futur solide et prometteur.

*Ensemble,
défendons avec
conviction et
détermination
notre profession !*



9 rue Bézout - 75014 Paris
01 55 28 35 85
sniil@sniil.fr

